

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 5 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **jeudi 5 mars**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : vendredi 27 février 2026

**Présents** : Mr Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, Mr Didier LUXEMBOURGER, Mr Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Mr Noël BROCHIER

**Absents excusés** : Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS et Mr Hervé PERRONNET donne pouvoir à Jean-Marc GOUTAGNY

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie CHAMBE

**Quorum** : 8

**Ordre du jour** :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 5 février 2026

**Délibérations** :

### **1. Délibération de modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

L'agent qui a en charge la cantine, la garderie et la gestion des salles a un temps de travail de 29h45. Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du poste d'adjoint technique avec la gestion de la location des salles et l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine, il convient de modifier la durée hebdomadaire de cet emploi. Le Maire propose à l'assemblée, de porter la durée du temps de travail à 31h30 annualisées par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial, il n'est par conséquent pas nécessaire de recueillir l'avis du Comité Technique,

↳ **Approbation à l'unanimité**

### **2. Délibération de l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025**

Le logiciel de trésorerie de la fonction publique a subi une panne il y a plusieurs semaines, le fonctionnement normal reprend progressivement. De ce fait ; nous pouvons aujourd'hui proposer un budget avec une affectation anticipée des résultats. Les résultats de 2025 sont les suivants :

<b>Fonctionnement</b>	
Un excédent de fonctionnement	78 181,90 €
Un excédent antérieur reporté	197 384,21 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>275 566,11 €</b>
<b>Investissement</b>	
Un excédent d'investissement	594 026,69 €
Un déficit d'investissement reporté	539 127,33 €
<b>Soit un résultat d'investissement cumulé</b>	<b>54 899,36 €</b>
Un résultat des restes à réaliser	-481 197,18 €
<b>Soit un déficit de financement</b>	<b>426 297,82 €</b>

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation au 1068 en investissement :	250 000,00 €
Affectation au 002 en recette de fonctionnement :	25 566,11 €
Affectation au 001 en dépense d'investissement :	426 297,82 €

↳ Approbation à l'unanimité

### **3. Délibération du vote du budget primitif 2026**

Mr le maire explique le tableau du budget 2026 qui a été travaillé en commission finance. Ce tableau est composé des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement et du calcul de la FCTVA.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	786 702,00 €
Recettes	786 702,00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	1 092 024,94 €
Recettes	1 092 024,94 €

↳ Approbation à l'unanimité

### **4. Délibération du vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2025, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	25,96 %
Taxe foncière (non bâti)	51,91 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,42 %

Monsieur le Maire propose les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

Taxe foncière (bâti)	26,60 %
Taxe foncière (non bâti)	53,20 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,83 %

Ceci devrait dégager une recette fiscale supplémentaire d'environ 5 000€ au titre de l'augmentation des taux, à laquelle s'ajoutera une recette d'environ 2 000€ due à l'augmentation des bases décidées par les services fiscaux.

↳ Approbation à l'unanimité et 1 abstention

### **5. Délibération d'autorisation de signature d'un avenant pour changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec la Préfecture en 2007 afin de pouvoir lui télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité et a été complétée par un avenant pour la télétransmission des actes budgétaires le 16 février 2012. Cette télétransmission est réalisée par l'intermédiaire d'un dispositif homologué, FAST.

Le Maire rappelle qu'un nouveau contrat global a été signé avec le logiciel Berger Levrault pour la fourniture des logiciels métier et qu'il comprend le tiers de télétransmission de tous les actes au contrôle de légalité et il propose de signer un avenant pour changer d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

↳ Approbation à l'unanimité

### **6. Délibération sur les subventions accordées aux associations**

L'adjointe au maire expose au conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour 2026 présentés par les associations et examinés par la Commission « Vivre Ensemble » conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission. Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

APEP (judo pour les 2 écoles)	1 260 €
Ecole les petits Pommiers :Sortie scolaire	186 €
Apéritif des Classes	300 €
La Fabrik (festival un mouton dans le ciel)	600 €

↳ Approbation à l'unanimité

#### **Questions diverses :**

- La tyrolienne est en fonction depuis plusieurs jours. Sa mise en service a été validée par un organisme de contrôle agréé. Cet espace de loisirs va être complété par des jeux, des bancs, des tables et une fresque murale.
- Camping d'Hurongue : une étude des trois propositions de reprise par des gérants est en cours par la CCMDL.

- Travaux de réhabilitation/rénovation de l'école saint Exupéry : la réunion de chantier 0 a eu lieu le 4 mars. Les nichoirs ont été posés sur les bâtiments communaux. Mardi 10 mars une réunion est organisée par l'école et la mairie pour expliquer aux parents le déroulement des travaux. Les associations communales sont aussi informées des modifications d'occupation des salles pendant la durée des travaux.
- L'accueil de loisirs sera à Pomeys du 27 au 31 juillet 2026
- La commission voirie a eu lieu la semaine du 23 février. Le chiffrage des travaux 2026 est en cours.
- Réparation des ponts de la commune : se rapprocher du service voirie de la CCML pour être inscrit sur la liste.
- Chenilles processionnaires : les citoyens peuvent se rapprocher de la CCMDL

La date du prochain Conseil municipal sera fixée après les élections municipales du 15 mars 2026.  
La séance est levée à 22 heures 40

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Jean-Marc GOUTAGNY

La Secrétaire de séance,  
Stéphanie CHAMBE



